

Aca Nexia

Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée d'expertise
comptable et de commissariat aux comptes au
capital de 640 000€. RCS Paris B 331 057 406
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

Acofex

Société par Actions Simplifiée d'expertise
comptable et de commissariat aux comptes au
capital de 16 000 €
RCS Créteil B 420 634 602
27, rue des Laitières – 94300 Vincennes

EuropaCorp

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'Assemblée Générale de la société EuropaCorp,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EuropaCorp relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3.1. Valorisation des films et droits audiovisuels

Votre société procède à un amortissement des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles selon la méthode des recettes estimées tels que décrits dans la note 3.5 « Méthodes d'amortissement des films » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier que le recours à ces estimations n'a pas pour conséquence une situation de surestimation ou sous-estimation de la valeur nette comptable de ces actifs incorporels et à comparer les estimations comptables de recettes des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

3.2. Evaluation et dépréciation des Titres de participation

Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2024 s'établit à 19 679 278 € sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 5 de l'annexe « Immobilisations financières et créances rattachées ». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction avec les réalisations correspondantes, et à revoir les calculs effectués.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

4.1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

4.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Vincennes, le 23 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

Aca Nexia
représenté par

DocuSigned by:
Olivier JURAMIE
A119C034361144A...

Olivier Juramie

Acofex
représenté par

Signé par :
Arnaud Malivoire
244971CF805140D...

Arnaud Malivoire

4 COMPTES SOCIAUX

4.1 Comptes et notes annexes

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort., provisions</i>	<i>31 mars 2023</i>	<i>31 mars 2023</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations incorporelles	1 309 707 849	1 288 963 124	20 744 726	17 739 946
Autres immobilisations incorporelles	305 362	305 362		
Encours immo. Incorporelles	19 203 116	14 275 476	4 927 641	717 720
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions				665
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	297 735	156 459	141 277	163 257
Immobilisations en cours	52 125		52 125	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	268 342 283	248 663 006	19 679 278	19 722 622
Prêts	2 290 428		2 290 428	1 969 436
Autres immobilisations financières	1 239 970	9 792	1 230 178	3 255 140
ACTIF IMMOBILISE	1 601 438 870	1 552 373 218	49 065 652	43 568 787
STOCKS ET EN-COURS				
En-cours de production de biens				
Marchandises	100 615	100 615		
Avances et acomptes versés sur commandes	3 766 456		3 766 456	4 315 315
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	25 177 605	658 329	24 519 276	18 507 733
Autres créances	35 734 743	29 467 424	6 267 319	11 765 051
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	648 880		648 880	648 880
Disponibilités	20 325 671		20 325 671	33 012 014
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	341 841		341 841	115 426
ACTIF CIRCULANT	86 095 812	30 226 368	55 869 444	68 364 419
Ecarts de conversion actif	225 546		225 546	226 444
TOTAL GENERAL	1 687 760 228	1 582 599 586	105 160 642	112 159 650

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	31 mars 2024	31 mars 2023
Capital social ou individuel (dont versé : 41 862 290)	41 862 290	41 862 290
Primes d'émission, de fusion, d'apport	269 991 770	269 991 770
Réserve légale	1 004 665	1 004 665
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	180 545	180 545
Report à nouveau	(367 072 797)	(371 043 564)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(2 148 587)	3 970 767
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	17 931 879	17 310 722
CAPITAUX PROPRES	(38 250 235)	(36 722 804)
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 093 403	1 483 585
Provisions pour charges	630 065	614 065
PROVISIONS	2 723 467	2 097 650
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 423 116	6 803 779
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	35 591 688	35 868 902
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 484 539	26 070 946
Dettes fiscales et sociales	3 971 878	3 847 438
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	64 373 201	72 300 362
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 016 320	1 001 549
DETTES	139 860 741	145 892 975
Ecarts de conversion passif	826 669	891 829
TOTAL GENERAL	105 160 642	112 159 650

Résultat de l'exercice en centimes - 2 148 587,17

Total du bilan en centimes 105 160 641,73

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31 mars 2024</i>	<i>31 mars 2023</i>
Ventes de marchandises	1 700	13 909	15 609	46 428
Production vendue de biens				
Production vendue de services	11 001 847	20 439 663	31 441 510	26 677 570
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	11 003 547	20 453 572	31 457 119	26 723 998
Production stockée				
Production immobilisée			15 978 293	1 178 763
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 888 541	1 624 930
Autres produits			148 596	261 207
PRODUITS D'EXPLOITATION			49 472 549	29 788 898
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 775	2 108
Autres achats et charges externes			16 777 888	7 772 821
Impôts, taxes et versements assimilés			358 926	299 697
Salaires et traitements			5 651 349	4 504 354
Charges sociales			2 272 618	1 795 209
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 935 633	5 693 823
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			11 386	250 355
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			380 259	134 063
Dotations aux provisions			16 000	
Autres charges			8 020 962	6 901 493
CHARGES D'EXPLOITATION			45 428 796	27 353 923
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 043 753	2 434 976
OPERATIONS EN COMMUN				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2 362 906	982 496
Autres intérêts et produits assimilés			24 185	5 189
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			917 096	44 320 463
Différences positives de change			104 130	1 346 961
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				547
PRODUITS FINANCIERS			3 408 317	46 655 656
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			6 345 187	2 448 851
Intérêts et charges assimilées			4 482 458	23 602 846
Différences négatives de change			103 431	613 023
CHARGES FINANCIERES			10 931 076	26 664 720
RESULTAT FINANCIER			(7 522 760)	19 990 936
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(3 479 006)	22 425 911

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31 mars 2024</i>	<i>31 mars 2023</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 845 768	5 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	606 833	11 307
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 723 853	3 695 651
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 176 453	3 711 958
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	366 860	15 520
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 177 853	20 266 773
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	5 897 501	2 362 778
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 442 214	22 645 071
RESULTAT EXCEPTIONNEL	734 239	-18 933 113
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(596 180)	(477 969)
TOTAL DES PRODUITS	61 057 319	80 156 512
TOTAL DES CHARGES	63 205 906	76 185 745
BENEFICE OU PERTE	(2 148 587)	3 970 767

*REGLES ET METHODES COMPTABLES***1. Modes et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables et suivant les principes énoncés dans le guide professionnel de normalisation comptable pour les entreprises de production et de distribution de films. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce et du règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2013-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

2. Comparabilité des comptes annuels

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées identiques par rapport à celles de l'exercice précédent.

3. Coût de production et méthodes d'amortissement des films**3.1 Concessions, brevets et droits similaires**

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films et l'acquisition de droits d'exploitation cinématographiques.

En cas de production, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation.

La valeur brute des films inscrite au bilan correspond au montant d'acquisition des droits incorporels et corporels lorsqu'EuropaCorp n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre. Le coût immobilisé des films comprend

l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin de tournage ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachable aux productions. Les frais de personnel inclus dans les coûts des investissements concernent les salariés directement impliqués dans le processus de production.

3.2 En-cours de production

Les en-cours de production sont constitués de l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin de tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

Le montant des frais financiers portés à l'actif au cours de l'exercice est nul. Ils sont individualisés et revus projet par projet à chaque clôture.

Une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la fin de l'exercice si le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou lorsque l'estimation faite par les responsables opérationnels des recettes futures est inférieure à l'investissement net à la clôture de l'exercice.

Pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, une provision est également constatée si l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

3.3 Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent essentiellement les frais d'acquisition de droits d'exploitation cinématographiques existants (conventions d'option) et les frais d'adaptation en vue de l'obtention d'un scénario dont le groupe envisage à moyen terme la mise en production. Ils sont individualisés et revus projet par projet à chaque clôture. Une provision pour dépréciation est alors constituée si la réalisation des projets est incertaine.

Par ailleurs, les frais préliminaires n'ayant pas abouti à une décision de tournage de film sont dépréciés au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de leur activation. Ce principe n'est cependant pas applicable pour les projets activés depuis plus de cinq ans, lorsqu'il existe des engagements de production spécifiques ou des marques d'intérêt réelles ou lorsque la société considère que la durée de développement ne remet pas en cause la probabilité de mise en tournage à terme du projet.

3.4 Charges de production, subventions et autres concours accordés par le Centre National du Cinéma et de l'image animée et les organismes européens

Les dépenses engagées dans l'exercice pour la réalisation des films sont imputées dans les diverses rubriques par nature des charges d'exploitation.

Le coût immobilisé est enregistré dans les produits d'exploitation au poste « Production immobilisée ».

Le fonds de soutien investi dans la production de films est constaté au bilan dans un compte « Subventions d'investissement » lors de l'ordonnancement par le CNC.

Au 31 mars 2024, aucune subvention du CNC n'a été ordonnancée.

Le fonds de soutien investi dans la production de films est comptabilisé en résultat d'exploitation lors de l'obtention de l'agrément de production.

3.5 Méthodes d'amortissement des films

Le coût des films immobilisé est amorti selon les principes suivants :

- L'amortissement économique des films est pratiqué pour chaque film selon la méthode des recettes estimées, consistant à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales prévisionnelles de la première vie du film.
- Les recettes nettes prévisionnelles estimées sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, de nouveaux contrats signés ou prévus, des

rapports d'expert pour les territoires internationaux et de l'évolution du marché audiovisuel à la date de clôture des comptes. Les recettes nettes prévisionnelles sont estimées sur une période de 12 ans maximum.

- Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode est supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Un amortissement dérogatoire est éventuellement pratiqué si la dotation, calculée conformément aux principes définis par l'instruction fiscale du 23 avril 1997 (4D-2-97), est supérieure à l'amortissement économique défini ci-dessus. Dans le cas contraire, lorsque la dotation calculée conformément aux principes fiscaux est inférieure à l'amortissement économique alors la fraction excédentaire de l'amortissement économique est comptabilisée en provision pour dépréciation des immobilisations et non dans un compte d'amortissement.

Sur le plan fiscal, ces provisions pour dépréciation ne sont pas déductibles.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles fait apparaître :

- une reprise nette de 137 379 € correspondant à la dépréciation des films ;
- une reprise nette de 354 582 € couvrant les frais préliminaires.

L'impact total sur le résultat de l'exercice est positif de 491 961 euros.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. La société utilise le mode linéaire et les taux pratiqués sont les suivants :

Libellés	Durée	Taux
Matériel et outillage	5 à 10 ans	10 à 20%
Matériel de transport	4 à 5 ans	20 à 25%
Mobilier	3 à 10 ans	33,33 à 10%
Matériel de bureau	3 à 10 ans	33,33 à 10%
Agencements et installations	10 ans	10 %
Matériel informatique	3 ans	33,33%

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

5. Immobilisations financières et créances rattachées

Les participations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation et des créances rattachées à cette participation devient inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différentes méthodes parmi lesquelles la quote-part d'actif net détenu, les perspectives d'avenir ou encore sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie issus des plans d'activité établis par la direction sur un horizon de 5 ans maximum.

La valeur vénale des actions propres détenues au 31 mars 2024 s'élève à 36 244 euros (108 842 actions) contre 50 309 euros (85 269 actions) au 31 mars 2023.

6. Stocks

Le stock de la société est comptabilisé au prix d'acquisition des éléments composants le stock. Au 31 mars 2024, les stocks de la société sont constitués de goodies pour un montant de 100 614 euros dépréciés à 100%.

7. Créances et provisions pour dépréciation

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux. Le pourcentage de provision est déterminé créance par créance.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation des débiteurs divers est constituée en fonction de l'estimation du risque d'irrecouvrabilité de ceux-ci.

8. Opération en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « Ecart de conversion ». Dans le cadre des préconisations comptables les écarts de conversion actifs ne font l'objet d'une provision qu'en l'absence de couverture. Au cas particulier, la société bénéficie d'une couverture de change contractuelle basée sur l'achat et la vente de devises à terme complétée par une couverture de change naturelle du fait de l'existence de minimums garantis internationaux (liés à la cession des droits de distribution sur différents territoires) libellés en devises.

9. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société et que la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable. Le montant de ces provisions est estimé en fonction de l'appréciation des risques ou des charges existants à la date d'arrêt des comptes et ne préjugent en rien du résultat futur des procédures en cours.

Les principaux éléments à souligner au titre des provisions pour risques et charges sont les suivants :

- Une provision relative à un litige opposant la Société à un tiers auteur pour 0,5 million d'euros

Au 31 mars 2024, les provisions pour risques et charges comprennent également 1,9 million d'euros de provisions relatives aux situations nettes des filiales.

11. Reconnaissance du chiffre d'affaires

11.1 Fait générateur des recettes de production

Les recettes provenant de la cession des droits de diffusion télévisuelle aux chaînes françaises payantes et en clair sont constatées en chiffre d'affaires à la date d'obtention du « prêt à diffuser » qui correspond à l'acceptation du matériel de diffusion quel que soit la période d'ouverture des droits de diffusion.

Dans le cadre des contrats de ventes « multi-droits » permettant l'exploitation d'un film sur un territoire concerné par le biais de multiples canaux de distribution, y compris en salles, sur le marché de la vidéo, à la télévision et, dans certains cas, en VOD, les revenus correspondants sont comptabilisés en chiffre d'affaires lors de la livraison physique, auprès du distributeur local, et dès lors que les droits d'exploitation sont ouverts pour le distributeur local.

Lorsqu'un seul et même contrat conclu avec un distributeur étranger prévoit différentes étapes de livraisons auxquelles sont associés des prestations et des revenus correspondants déterminables (minimum garantis en général), distincts, dissociables et acquis à EuropaCorp au moment de ces livraisons, le revenu correspondant à chaque livraison est alors comptabilisé dès lors que les livraisons successives sont réalisées et acceptées par le distributeur étranger.

Les éventuels montants à recevoir au-delà des minimum garantis ne sont constatés en revenus que lorsqu'ils sont définitivement acquis, c'est-à-dire dès lors que leur montant a été confirmé par écrit par le distributeur local. Tout contrat conclu avant une livraison donne lieu à la comptabilisation, au passif de « Produits constatés d'avance » si un revenu a été facturé, ou en engagements hors bilan reçus, si aucune facture n'a encore été émise, jusqu'à ce que la livraison concernée soit réalisée.

11.2 Fait générateur du chiffre d'affaires de la production exécutive

Les commissions perçues par EuropaCorp au titre de son rôle de producteur exécutif sont reconnues en revenus en fonction du taux d'avancement constaté sur chaque production concernée, à la date de clôture des comptes. Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, les revenus demeurent inscrits en produits constatés d'avance, dans le poste « Autres dettes ».

12. Impôts sur les bénéfices

12.1 Intégration fiscale

La société EuropaCorp a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} avril 2007 avec ses filiales :

- EuropaCorp Home Entertainment,
- EuropaCorp Distribution,
- EuropaCorp TV,
- EuropaCorp Aéroville,
- Blue Event,
- EuropaCorp Television,
- Valérian Holding,
- T5 Production,
- Orchestra.

Les filiales verseront à la société EuropaCorp, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat

et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles avaient été imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société EuropaCorp, et ce même dans le cas où cette dernière disposerait d'une créance envers l'Etat au titre du report en arrière du déficit d'ensemble. L'économie d'impôt résultant de l'application du régime de fiscalité de groupe, égale à la différence entre la somme des impôts payés par les sociétés intégrées à la société intégrante et l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble et qui sera effectivement versé au Trésor Public par la société intégrante sera définitivement acquis à la société intégrante. Cette économie est de 596 milliers d'euros sur l'exercice arrêté au 31 mars 2024.

12.2 Crédit d'impôt cinéma

Le mécanisme du crédit d'impôt bénéficie aux entreprises de production assumant les fonctions d'entreprises de production déléguées, soumises à l'impôt sur les sociétés et pour les œuvres cinématographiques de longue durée de fiction, de documentaire et d'animation remplissant diverses conditions, comme le fait (i) d'être réalisées principalement en langue française, (ii) d'avoir obtenu l'agrément des investissements et celui de production, (iii) d'être principalement réalisées sur le territoire français et (iv) de contribuer au développement de la création cinématographique française et européenne ainsi qu'à sa diversité. L'ouverture au bénéfice du crédit d'impôt est par ailleurs soumise à une procédure d'agrément devant le CNC.

Le crédit d'impôt s'élève à 30% du montant des dépenses dites éligibles et ne peut représenter plus de 80% du budget de production. Au 31 mars 2024 au titre de ce mécanisme, EuropaCorp n'a pas comptabilisé de crédit d'impôt.

13. Autres informations

Un accord de participation Groupe au périmètre de l'UES EuropaCorp est en place depuis 2004. Aucune provision pour la réserve spéciale de participation n'a été comptabilisée au 31 mars 2024 (montant nul au 31 mars 2023).

Par jugement en date du 24 juillet 2020, le Tribunal de Commerce de Bobigny a arrêté le plan de sauvegarde de la Société. La durée de ce dernier a été prolongée de 2 années supplémentaires par jugement du Tribunal du 16 mars 2021, de sorte que l'apurement des dettes qui y sont inscrites est prévu en 2029.

14. Clause de défaut ou « Covenant »

Les besoins de trésorerie du Groupe sont couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation, complétés par des autorisations de découverts, des mobilisations de contrats de vente et des crédits de production spécialisés. Dans le cadre normal de l'activité, le Groupe est exposé à des risques de taux, de change, de liquidité ou encore de crédits susceptibles d'avoir un impact sur sa situation nette.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

1. Evènements significatifs de l'exercice

1.1 Principaux films

- *Sortie en salle du film Dogman*

Le film *Dogman*, écrit et réalisé par Luc Besson, est sorti le 27 septembre 2023 en France et a réalisé près de 300 000 entrées. Il est sorti aux Etats-Unis sur un nombre restreint d'écrans le 15 mars 2024, distribué par la société Briarcliff. Le film avait été sélectionné en compétition à la Mostra Internazionale d'Arte Cinematografica - la Biennale di Venezia 2023, qui s'est tenue du 30 août au 9 septembre 2023.

- *Production et livraison du film Weekend à Taipei*

EuropaCorp a achevé au cours de l'exercice le tournage du film *Weekend à Taipei*, cocrit par Luc Besson et George Huang, produit par Virginie Besson-Silla. Il a été livré dans la plupart des territoires au 31 mars 2024. Ce film est réalisé par George Huang (*Swimming with Sharks*), avec Luke Evans et Gwei Lun Mei dans les rôles principaux. Il s'inscrit dans la lignée des films d'action EuropaCorp tels que *Taken*, *Transporteur*, *From Paris with Love*, *Danny the Dog* etc., et sortira en salle en France le 25 septembre 2024, peu après sa sortie américaine.

1.2 Changement de Direction Générale

Le Conseil d'Administration du 13 février 2024 a procédé à la nomination de Jean-Marc Lacarrère comme nouveau Directeur Général et à celle de Jacques-Henri Eyraud comme Administrateur.

M. Lacarrère, qui a notamment été Directeur des nouveaux formats et contenus chez Vivendi Content et fondé la société de production Harvest Mood Films en 2020, a rejoint la Société à compter du 1^{er} mars 2024.

Luc Besson, Directeur Général par intérim depuis le 13 décembre 2023 à la suite de la démission de M. Duroux, conserve la Présidence du Conseil d'Administration.

1.3 Déménagement du siège social

EuropaCorp a déménagé de la Cité du Cinéma à Saint-Denis à de nouveaux bureaux dans Paris, avec comme nouveau siège social le 69 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

2. Evènements postérieurs à la clôture

N/A

ENGAGEMENT HORS BILAN

SÛRETÉS

Liste des sûretés consenties au profit de J.P. Morgan Chase Bank N.A. dans le cadre de la ligne de crédit principale conclue le 21 octobre 2014

En garantie de cette ligne de crédit conclue avec J.P. Morgan le 21 octobre 2014, EuropaCorp et certaines de ses filiales (EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home Entertainment) ont consenti des garanties de premier rang sur l'intégralité de leurs actifs.

EuropaCorp a ainsi signé, le 21 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre de la ligne de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- *des garanties autonomes à première demande de premier rang ;*
- *des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des filiales suivantes :*
 - o *EuropaCorp Home Entertainment S.A.S.*
 - o *EuropaCorp Distribution S.A.S.*
 - o *EuropaCorp Films USA, Inc. (nantissement de droit américain)*
 - o *EuropaCorp Aéroville S.A.S*
 - o *EuropaCorp Television S.A.S.*
- *des nantissements de premier rang sur tous ses comptes bancaires existants ou futurs ;*
- *des nantissements de premier rang de créances sur les prêts ou avances intragroupes sous toutes leurs formes ;*
- *des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de son catalogue des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de son catalogue ;*
- *des gages de premier rang sur les éléments corporels des films cinématographiques conservés dans les laboratoires hors de France ;*
- *des nantissements de premier rang de toutes les marques dont elle est propriétaire ;*
- *des délégations d'assurance de premier rang couvrant toutes les polices d'assurance sauf polices erreur et omission et polices dommages de tiers ;*
- *des nantissements de premier rang sur son fonds de commerce ;*
- *des contrats de nantissement de premier rang (pledgeholder agreement) de droit américain avec le laboratoire Eclair ;*

Les filiales EuropaCorp Distribution, et EuropaCorp Home Entertainment ont également signé, le 22 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre des lignes de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- *des garanties autonomes à première demande de premier rang ;*
- *des nantissements de premier rang sur leurs fonds de commerce ;*
- *des nantissements de premier rang sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs ;*
- *le cas échéant, des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;*
- *le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de leur catalogue ;*
- *le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de leur catalogue ;*
- *le cas échéant, des délégations de recettes SACEM.*

S'agissant du film de long-métrage « Valérian et la Cité des mille planètes » financé par le pool bancaire en dehors de la ligne de crédit renouvelable, la filiale Valerian Holding SAS a consenti le 19 janvier 2018 :

- *le cas échéant, un nantissement de comptes d'instruments financiers de premier rang relatifs aux actions des participations qu'elles*

détiennent ;

- *le cas échéant, des nantissements sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs de premier rang ;*
- *le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels du film « Valérian et la Cité des mille planètes » ;*
- *le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par le film « Valérian et la Cité des mille planètes ».*

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées ayant fait l'objet d'un engagement hors bilan ou contractés au profit des dirigeants

La méthode utilisée pour calculer les engagements au titre des indemnités de fin de carrière est celle des « Unités de crédit projetées ».

Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisés de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les modalités de départ en retraite des salariés ont été modifiées par la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites.

Age moyen des départs en retraite : 64 ans

Taux de charges sociales : 45%

Taux d'actualisation : 3,3%

Taux progression des salaires : 3%

Taux de rotation : 10%

Le montant de l'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice s'élève à 482 171 euros.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions, apports
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 311 039 634		19 115 205
<i>Dont composants</i>			
Construction, installations générales, agencements	3 990		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	158 582		
Installations générales, agencements divers	172 839		20 080
Matériel de transport	11 114		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	642 786		102 214
Immobilisations corporelles en cours			52 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	989 310		174 419
Autres participations	268 842 281		
Prêts et autres immobilisations financières	5 226 853		2 246 384
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	274 069 134		2 246 384
TOTAL GENERAL	1 586 098 079		21 536 007

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		938 511	1 329 216 328	
Construction, installations générales, agencements		3 990		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		158 582		
Installations générales, agencements divers		172 839	20 080	
Matériel de transport		11 114		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		467 344	277 656	
Immobilisations corporelles en cours			52 125	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		813 869	349 860	
Autres participations		499 998	268 342 283	
Prêts et autres immobilisations financières		3 942 839	3 530 398	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 442 837	271 872 681	
TOTAL GENERAL		6 195 217	1 601 438 870	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 277 806 811	11 887 984	434 029	1 289 260 765
Construction, installations générales, agencements	2 620	621	3 241	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	158 582		158 582	
Installations générales, agencements et aménagements divers	110 228	6 525	115 856	897
Matériel de transport	396	978	1 374	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	496 269	39 526	380 233	155 562
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	768 095	42 668	659 286	156 459
TOTAL GENERAL	1 278 574 906	5 693 823	1 093 316	1 289 417 224

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fisc. exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fisc. exception.	
AUT. INC. Construct.			5 287 717			4 666 560	621 156
CORPOREL.							
TOTAL			5 287 717			4 666 560	621 156

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Prêts	2 290 428	2 290 428	
Autres immobilisations financières	1 239 970	1 100 479	139 490
Clients douteux ou litigieux	752 341	752 341	
Autres créances clients	24 425 264	24 425 264	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	5 207	5 207	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 480 721	893 098	587 623
Etat, autres collectivités : créances diverses	76 146	74 146	
Groupe et associés	32 323 030	32 323 030	
Débiteurs divers	1 849 639	1 849 639	
Charges constatées d'avance	341 841	341 841	
TOTAL GENERAL	64 784 587	64 057 473	727 113
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	1 625 429		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 304 437		

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	9 423 116	1 184 662	8 238 453	
Emprunts et dettes financières divers	97 583	4 000	93 583	
Fournisseurs et comptes rattachés	25 484 539	20 927 681	4 556 858	
Personnel et comptes rattachés	1 215 881	1 205 897	9 984	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 034 308	1 008 701	25 607	
Etat : impôt sur les bénéfices	12 887	12 887		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 110 258	1 075 993	34 264	
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	598 544	365 244	233 300	
Groupe et associés	35 494 106	35 494 106		
Autres dettes	64 373 201	8 470 120	44 224 403	11 678 677
Produits constatés d'avance	1 016 320	1 016 320		
TOTAL GENERAL	139 860 741	70 765 611	57 416 453	11 678 677
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 067			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	195 721			

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Amortissements dérogatoires	17 310 722	5 287 717	4 666 560	17 931 879
PROVISIONS REGLEMENTEES	17 310 722	5 287 717	4 666 560	17 931 879
Provisions pour litiges	614 065	16 000		630 065
Provisions pour pertes de change	226 444	226 477	226 444	226 477
Autres provisions pour risques et charges	1 257 141	609 784		1 866 926
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 097 650	852 261	226 444	2 723 467
Dépréciations immobilisations incorporelles	14 775 157	11 386	503 349	14 283 197
Dépréciations immobilisations corporelles	57 293		57 293	
Dépréciations titres de participation	249 119 659	82	456 735	248 663 006
Dépréciations autres immobilis. financières	2 277	9 792	2 277	9 792
Dépréciations stocks et en cours	100 615			100 615
Dépréciations comptes clients	919 231	264 636	525 538	658 329
Autres dépréciations	23 474 605	6 224 459	231 640	29 467 424
DEPRECIATIONS	288 448 836	2 664 119	1 776 829	293 182 362
TOTAL GENERAL	307 857 208	5 196 048	6 669 833	313 837 708
Dotations et reprises d'exploitation		407 645	1 028 884	
Dotations et reprises financières		6 345 187	917 096	
Dotations et reprises exceptionnelles		5 897 501	4 723 853	

PROVISIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Situation et mouvements</i>				
	<i>Provisions au début de l'exercice</i>	<i>Augmentations dotations de l'exercice</i>	<i>Diminutions</i>		<i>Provisions à la fin de l'exercice</i>
			<i>Montants utilisés au cours de l'exercice</i>	<i>Montants non utilisés repris au cours de l'exercice</i>	
Provision sur situation nette	1 257 141	609 784			1 866 926
Provision pour risque de change	226 444	226 477		226 444	226 477
Provisions pour litiges	614 065	16 000			630 065
TOTAL	2 097 650	852 261		226 444	2 723 468

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Au 31 mars 2024

Charges à payer	26 998 413.10 €
Dettes fournisseurs comptes rattachés	13 951 910.84 €
Dettes fiscales et sociales	2 108 569.76 €
Intérêts courus sur découvert	9 418 379.33 €
Autres dettes	1 519 553.17 €
Total des charges à payer	26 998 413.10 €

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Au 31 mars 2024

Produits à recevoir	12 802 455.06 €
Clients et comptes rattaches	12 671 991.47 €
Banques, établissements financiers	130 463.59 €
Total des produits à recevoir	12 802 455.06 €

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>
Cession d'actifs corporels et incorporels	655 189
Pertes sur rachat d'actions propres	22 666
Protocoles d'accord	277 289
Indemnités transactionnelles	86 000
Amortissements dérogatoires	5 287 717
Provisions pour situation nette négative des filiales	609 784
Pénalités, Amendes	3 571
Cession de titres	499 998
TOTAL	7 442 214

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>
Cession d'actifs corporels et incorporels	95 760
Gains sur rachat d'actions propres	11 072
Protocoles d'accord	2 845 767
Reprise de Provisions pour dépréciation	57 293
Amortissements dérogatoires	4 666 561
Cession de titres	500 000
TOTAL	8 176 453

TRANSFERTS DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>
Transferts de frais généraux aux films	859 657
Frais sur projets mis en production	
TOTAL	859 657

INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

<i>Rubriques</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Montant</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE			(2 148 587)
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT AVANT IMPOT			(2 148 587)
PROVISIONS REGLEMENTEES	5 287 717	4 666 560	621 156
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			(1 527 431)

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>Engagements donnés</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Loyer	1 509 436					1 509 436
TOTAL	1 509 436					1 509 436

<i>Engagements reçus</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Accordés par</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Ventes TV	235 100					235 100
TOTAL	235 100					235 100

<i>Engagements réciproques</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
TOTAL						

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31 mars 2024</i>	<i>31 mars 2023</i>
Impôt sur le résultat courant	0	0
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	0	0
Effet de l'intégration fiscale	596	478
Crédit d'impôt Cinéma	0	0
Autres charges d'impôt	0	0
Autres crédits d'impôt		
Total	596	478

SYNTHESE DE LA SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

(en milliers d'euros)	Base			
	31 mars 2024		31 mars 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS				
Charges non déductible temporairement				
A déduire l'année suivante				
- participation des salariés	0		0	
- Organic	83		79	
A déduire ultérieurement				
- provisions dépréciation films	14 283		14 775	
- provisions pour risques et charges	516		500	
- provisions clients & stocks	607		519	
- provision pour perte de change	226		226	
- autres	192		280	
Produits non taxables temporairement				
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées				
- Ecart de conversion actif		226		226
- Ecart de conversion passif	827		892	
- Amortissements films		165		54
Total	16 735	390	17 272	280
II. ELEMENTS A IMPUTER				
Déficits reportables fiscalement	232 888		233 939	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		(36 722 804)
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		(36 722 804)
Variations en cours d'exercice		En plus
		En moins
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		621 156
Résultat de l'exercice		2 148 587
SOLDE		1 527 431
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		(38 250 235)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	123 124 383			0,34

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS

	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/03/2024</i>	<i>Total 31/03/2023</i>	<i>% 2024/2023</i>
Activité de Productions de films (la société n'a qu'un seul secteur d'activité)	11 003	20 454	31 457	26 724	17.71%
TOTAL	11 003	20 454	31 457	26 724	17.71%

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs moyens</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres au 31 mars 2024	25	
Non cadres au 31 mars 2024	2	
TOTAL	27	

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

<i>Rubriques</i>	<i>Total dirigeants</i>	<i>Organes</i>		
		<i>Administration</i>	<i>Direction</i>	<i>Surveillance</i>
Engagements financiers Rémunérations allouées	1 040 798	60 000	980 798	
<i>Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :</i>				
<i>Remboursements opérés pendant l'exercice :</i>				

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux propres	Q.P. détenue Divid. Encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
EuropaCorp Télévision 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	113 233 14 618 435	95,2	7 975 136 7 975 136		7 397 763 962
EuropaCorp TV 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	37 000 376 377	100	37 000		- 20 302
EuropaCorp Aéroville 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	1 000 14 953 254	100	1 000		- 909 900
Orchestra 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	1 000 590 680	100	1 000		1 000 000 785 009
Blue Event 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	10 000 6 846 470	95	9 500		- 302 217
Valérien Holding 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	7 294 000 121 194	100	7 294 000		55 526 291 204
EC Films USA 8605 Santa Monica Blvd - PMB 124329	9 382 8 080 660	100	220 395 966 11 695 442		4 282 355 2 793 455
EuropaCorp Finance LLC 68 South Service Rd, Suite 120, Melville	81 123 101	100	81		- 44 431
EuropaCorp Distribution 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	45 000 4 553 660	100	32 620 900		885 190 1 105 193
EuropaCorp Home Entertainment 69 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	38 500 66 355	100	7 700 7 700		988 229 366 690
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Au 31 mars 2024

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	341 841
48600000 CCA FRAIS SOCIETE	337 608
4866xxx CCA FILMS	4 233
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(1 016 320)
487xxxxx PCA FRAIS SOCIETE	(1 798)
487xxxxx PCA FILMS	(1 014 522)